

Réf. : MFP/15025300

Lausanne, le 22 mai 2019

Accord entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes – réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La consultation mentionnée en titre a retenu toute notre attention et notre intérêt, et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous saluons l'important travail réalisé pour cet accord entre le Royaume-Uni et la Suisse, ainsi que pour présenter celui-ci au Parlement. Nous nous réjouissons de la conclusion de cet accord et nous formulons tous nos vœux pour son approbation par les Parlements respectifs et pour son application future.

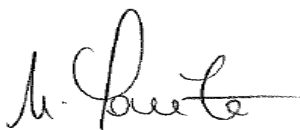
L'accord en lui-même et le rapport explicatif ne suscitent pas de remarques particulières de notre part. Cela étant, nous soulignons la nécessité de Directives claires et précises pour les autorités d'application.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SPOP (Chef de service et Secteur juridique)